

3 MOUSSES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 57, rue Volta
85000 LA ROCHE SUR YON
882 716 988 RCS LA ROCHE SUR YON

(Ci-après dénommée la « **Société** »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE EN DATE DU 20 AVRIL 2026

Les soussignées :

- **HOLDING MVP**, société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 euros, dont le siège social est situé 57 rue Volta – 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 441 868 817, représentée par son Gérant, Monsieur Pascal VALOT (ci-après désignée « **HOLDING MVP** »),
- **HOLDING VIA VOLTA**, société à responsabilité limitée au capital de 333.000 euros, dont le siège social est situé 57 rue Volta – 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 103 397 774 représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre VALOT (ci-après désignée « **HOLDING VIA VOLTA** »),
- **Cafézinho Corp.**, société à responsabilité limitée au capital de 1.071.770 euros, dont le siège social est situé 57 rue Volta – 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 102 454 311, représentée par son Gérant, Monsieur Benjamin VALOT (ci-après désignée « **Cafézinho Corp.** »),
- Madame Clémentine VALOT, demeurant n°2 Logis de Douin – 85670 LA CHAPELLE PALLUAU,
- Monsieur Pascal VALOT, demeurant n°2 Logis de Douin – 85670 LA CHAPELLE PALLUAU,
- Madame Virginie VALOT, demeurant n°2 Logis de Douin – 85670 LA CHAPELLE PALLUAU,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société,

PRENNENT A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

- Autorisation de la cession de 150 actions de la Société à la société Cafézinho Corp., renonciation au droit de préemption et renonciation à se prévaloir de l'absence de notification préalable

Les associés, ayant pris connaissance du projet de cession par HOLDING VIA VOLTA, Madame Clémentine VALOT, Monsieur Pascal VALOT et Madame Virginie VALOT de 150 actions de la Société au profit de la société Cafézinho Corp.,

Décident, conformément aux stipulations de l'article 13 des statuts de la Société, d'autoriser le projet de cession susvisé et en conséquence renoncer expressément en qualité d'associé de la Société, au droit de préemption sur les 150 actions.

En complément, la Société et les sociétés HOLDING MVP, Cafézinho Corp., HOLDING VIA VOLTA, Madame Clémentine VALOT, Monsieur Pascal VALOT et Madame Virginie VALOT renoncent

expressément et définitivement, en tant que de besoin, à se prévaloir de l'absence de notification préalable dans les conditions visées à l'article 13 des statuts de la Société.

- Autorisation de la cession de 150 actions de la Société à la société Cafézinho Corp., agrément de cette dernière en qualité d'associé et renonciation à se prévaloir de l'absence de notification préalable de la demande d'agrément

Les associés, ayant pris connaissance du projet de cession par HOLDING VIA VOLTA, Madame Clémentine VALOT, Monsieur Pascal VALOT et Madame Virginie VALOT de 150 actions de la Société au profit de la société Cafézinho Corp.,

Décident, conformément aux stipulations de l'article 14 des statuts de la Société, d'autoriser le projet de cession susvisé et en conséquence d'agréer expressément en qualité d'associé de la Société, la société Cafézinho Corp., sous réserve de la réalisation définitive de la cession susvisée.

En complément, la Société et les sociétés HOLDING MVP, Cafézinho Corp., HOLDING VIA VOLTA, Madame Clémentine VALOT, Monsieur Pascal VALOT et Madame Virginie VALOT renoncent expressément et définitivement, en tant que de besoin, à se prévaloir de l'absence de notification préalable de la demande d'agrément dans les conditions visées à l'article 14 des statuts de la Société.

- Nomination d'un Président en remplacement de Monsieur Benjamin VALOT, démissionnaire

Les associés décident, sous réserve de la réalisation définitive de la cession susvisée, de nommer la société Cafézinho Corp., société à responsabilité limitée au capital de 1.071.770 euros, dont le siège social est situé 57 rue Volta – 85000 LA ROCHE SUR YON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 102 454 311, représentée par son Gérant, Monsieur Benjamin VALOT, en qualité de Président, et ce pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Benjamin VALOT, démissionnaire.

Monsieur Benjamin VALOT, gérant de la société Cafézinho Corp., accepte au nom et pour le compte de la société Cafézinho Corp. les fonctions de Président.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Signé électroniquement par le procédé de signature électronique Jesignexpert

Le 20 avril 2026

Pascal VALOT

*Agissant tant en nom personnel,
qu'en qualité de représentant de la Société HOLDING MVP*

Signé par Pascal VALOT
Le 20 avr. 2026

Signed with doc_5e93
Universign tx_aZWvGMe0VKW4

Clémentine VALOT

Signé par Clémentine VALOT
Le 21 avr. 2026

Signed with doc_5e93
Universign tx_aZWvGMe0VKW4

Virginie VALOT

Signé par Virginie BENATIER
Le 20 avr. 2026

Signed with doc_5e93
Universign tx_aZWvGMe0VKW4

La société HOLDING VIA VOLTA
Représentée par Alexandre VALOT

Signé par Alexandre VALOT
Le 20 avr. 2026

Signed with doc_5e93
Universign tx_aZWvGMe0VKW4

La société Cafézinho Corp.
Représentée par Benjamin VALOT

Signé par Benjamin VALOT
Le 20 avr. 2026

Signed with doc_5e93
Universign tx_aZWvGMe0VKW4